



COMMUNIQUÉ

Boycott du Comité technique ministériel du 8 janvier 2014 sur l'Agence française pour la biodiversité (AFB)

Les représentants élus des personnels du ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) ne participeront pas au Comité technique ministériel (CTM) du 8 janvier 2014 sur l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Lors du CTM du MEDDE réuni le 19 décembre 2013, les représentants élus des personnels ont émis à l'unanimité un avis défavorable sur le projet de loi relatif à la création de l'Agence française pour la biodiversité (titre III du projet de loi cadre biodiversité). Suite à cette séance, le projet n'a quasiment pas évolué malgré une trentaine d'amendements soumis à l'administration. Confronté à ce vote contre unanime, le Secrétaire Général du ministère convoque de nouveau le CTM le 8 janvier sur ce sujet : mais le projet joint à la convocation n'a toujours pas été sensiblement modifié et demeure inacceptable.

L'ensemble des représentants élus des personnels décident de ne pas participer à cette séance du 8 janvier : le vote unanime défavorable n'a pas été entendu par le ministère qui veut transmettre, en l'état, son projet de loi au Conseil d'État, en vue de son adoption par le Conseil des ministres et de la saisine du Parlement. Plusieurs sujets ne peuvent pas être passés sous silence, notamment l'absence de moyens supplémentaires dédiés aux nombreuses fonctions prévues, les incohérences et inconnues du schéma de fusion des entités intégrées dans le projet AFB, ses implantations dans les régions et départements...

Les avancées sociales pour les personnels contractuels et titulaires des établissements publics concernés ou dans le périmètre de l'agence doivent se concrétiser.

Les organisations syndicales, quel que soit leur point de vue sur l'idée initiale d'une Agence de la biodiversité et l'évolution de ce projet, sont déterminées à défendre les personnels, leurs moyens et leurs missions de service public de protection de la biodiversité, des milieux aquatiques et des aires marines protégées.

Paris, le 6 janvier 2014